



## **Les dessous de l'économie d'extraction en RD Congo et de son le parrainage occidental**

Justin M. Ndandu<sup>1</sup>

*Cobalt, cuivre, colombo-tantalite ou coltan, nobium, manganèse, étain, germanium, cassitérite, uranium, or, diamant, etc., ces minerais, le sous-sol rdcongolais en regorge en très grande quantité. Le Congo est un « scandale géologique », avaient décrété des spécialistes. Depuis, la concentration de ces minerais dans le sous-sol congolais provoque les convoitises des puissances de ce monde. Au centre de tous les enjeux géostratégiques, le pays de Patrice Lumumba est devenu un champ de bataille où s'affrontent tous les prédateurs internationaux en quête de ces minerais. Le pillage a débuté sous l'Etat indépendant du Congo (EIC), propriété privée du roi Léopold II (1885-1908). Il a continué pendant la colonisation (1908-1960). Et il se poursuit allégrement depuis l'accession de la RD Congo à l'indépendance, à l'exception de l'intermède 1997-2001, sous la présidence de Laurent-Désiré Kabila.*

Le 26 juin 2021, l'actuel chef de l'Etat congolais, Félix Tshisekedi n'a pas dérogé à la norme : il a signé un accord controversé (approuvé unanimement par les médias bourgeois occidentaux) d'exploitation de l'or congolais avec un pays voisin, le Rwanda. Ce sulfureux accord avec le Rwanda vient s'ajouter au Code minier imposé à la RD Congo en 2002 par la Banque mondiale et le FMI. Ce Code minier qui avait livré le sous-sol congolais à la prédation des entreprises occidentale a été révisé unilatéralement par l'ancien président Joseph Kabila, afin de permettre au pays de bénéficier tant soit peu de ses ressources naturelles. Mais les Occidentaux ne l'entendent pas de cette oreille et tiennent absolument à revenir aux prescrits d'avant cette révision qui permettaient aux entreprises occidentales de rapatrier tous leurs dividendes et d'être taxées de façon très dérisoire, à peine à 2,5%.

Pour rappel, Joseph Kabila a accédé au pouvoir en janvier 2001 après l'assassinat de son père, l'ancien président de la République démocratique du Congo, Laurent-Désiré Kabila. Son accession « accidentelle » au pouvoir à l'âge de 29 ans dans un immense pays dont les fabuleuses ressources naturelles sont au centre de toutes les convoitises et de tous les enjeux géostratégiques, en avait fait une proie facile pour les puissances occidentales. Pire, il arrive au pouvoir au moment où le pays est en proie à la guerre et est occupé aux trois quarts par les armées du Rwanda et de l'Ouganda, en plus des milices que ces deux armées étrangères

---

<sup>1</sup> Membre de Bamko.

instrumentalisent. Les Occidentaux vont profiter de sa jeunesse, de son dilettantisme et de son manque de repères en politique étrangère, mais surtout de l'état de grande faiblesse du pays pour imposer des contrats léonins (Codes minier et forestier) à son gouvernement. De 2001 à 2018, le pays a été « saigné » par les multinationales étrangères, notamment occidentales et chinoises.

Après de multiples plaidoyers et tentatives infructueuses afin que l'injuste Code minier soit révisé pour permettre aux Congolais de bénéficier tant soit peu de leurs ressources naturelles, Joseph Kabila a décidé de le réviser de façon unilatérale. Au grand mécontentement des « *maîtres du monde* » qui enclencheront leurs machines à diaboliser, les médias et certaines ONG. Pour le « punir » de cet acte de lèse-majesté, un *bashing* anti-Joseph Kabila de grande ampleur a été mis en œuvre pour l'empêcher de postuler à un troisième mandat alors que dans la sous-région de l'Afrique centrale, certains présidents squattent les palais présidentiels depuis des décennies sans émouvoir les « *démocrates et maîtres du monde* » (Denis Sassou Nguesso du Congo-Brazzaville depuis 1979, Paul Biya du Cameroun depuis 1982, Eduardo Dos Santos depuis 1979, etc.).

### **L'économie d'extraction en RD Congo**

Selon les observateurs de la scène politique congolaise, l'enjeu du remue-ménage politique en RDC, depuis décembre 2020, va bien au-delà de deux hommes, Félix Tshisekedi et Joseph Kabila, qui se disputent l'effectivité du pouvoir. Il est de notoriété publique que les Occidentaux, les Etats-Unis en tête, dans leur guerre économique et commerciale contre la Chine, tiennent à reprendre la RDC en mains et à la contrôler comme pendant le règne de 32 ans de Mobutu. Car ce pays détient des réserves énormes de certaines matières premières, notamment 60 à 65% des réserves mondiales de cobalt dont les capitalistes occidentaux ont besoin. Le cuivre, le coltan (plus de 80% des réserves mondiales), le manganèse, l'étain, le zinc, le magnésium, etc. Le cobalt, par exemple, est un minerai très convoité, car il est capital dans la production des voitures électriques.

Afin de pouvoir tirer profit, pour le pays, de l'exploitation de ses matières premières, l'ancien président Joseph Kabila avait fait réviser, en 2018, le Code minier très libéral de 2002 afin d'augmenter les taxes que l'Etat congolais prélève sur les exportations, notamment du cuivre et du cobalt. Ce texte de loi qui a été rédigé en 2002 par les experts de la Banque Mondiale (BM) et du Fond Monétaire Internationale (FMI). Il établit les droits et obligations de l'Etat congolais et des entreprises minières étrangères.

C'est en 2002, une année après l'arrivée au pouvoir de Joseph Kabila que ce texte avait été adopté par l'assemblée nationale congolaise. Comme le souligne l'asbl Justice et Paix : « *En*

*affaiblissant plusieurs réglementations existantes à l'époque, y compris sur les taxes, il était considéré par la société civile congolaise, et même par le Fonds Monétaire International (FMI), comme très favorable aux investisseurs étrangers. Il a ainsi permis d'attirer de nombreuses entreprises sur le territoire congolais : de 35 entreprises minières en 2002, elles sont passées à 482 sociétés détentrices de droit minier fin 2016 ».*<sup>2</sup>

Ce Code minier laissait donc la part belle aux entreprises et multinationales occidentales mais aussi chinoises au détriment du Trésor public congolais. Il est l'oeuvre de la BM (Banque Mondiale) et du FMI, et avait été « imposé » à la RDC par ces deux institutions de Bretton Woods en 2002. Un ancien haut fonctionnaire du ministère des Finances congolais, qui a requis l'anonymat, explique que ce Code minier avait été « imposé » au pouvoir congolais au moment où le pays était morcelé et occupé aux trois quarts par deux armées étrangères (ougandaise et rwandaise) ainsi que par de nombreuses rébellions (MLC, RCD, notamment) soutenues par ces deux armées étrangères.

La loi modifiant le Code minier promulguée le 09 mars 2018 par l'ancien président Joseph Kabila et publiée dans le Journal officiel fait le constat suivant : « *L'essor du secteur minier, censé rapporter à l'Etat des recettes substantielles pour son développement économique et social, n'a pas su rencontrer ces attentes. Cette situation insatisfaisante a conduit à reconsidérer ce Code minier et son application. Cette reconsidération a été justifiée par un certain nombre de lacunes et faiblesses dans son chef.* »<sup>3</sup>

La révision du Code minier a ainsi porté sur une trentaine de points. « *Les plus contestées par les entreprises sont bien sûr celles qui touchent aux taxes. Les redevances minières dues par les entreprises minières passent ainsi de 2% à 3,5% de la valeur commerciale brute pour les métaux de base tels que le cuivre, l'étain, l'aluminium, le nickel, le zinc et le plomb ainsi que pour les métaux précieux. Quant aux fameuses « substances stratégiques », c'est-à-dire le cobalt, le germanium et le coltan, leur redevance passe de 2 à 10% à compter de la promulgation du nouveau Code minier. Par ailleurs, un nouvel « impôt spécial sur les profits excédentaires » de 50% est prévu lorsque les cours des matières ou des commodités connaissent un accroissement exceptionnel, supérieur à 25% par rapport à ceux repris dans l'étude de faisabilité bancaire du projet.*»<sup>4</sup>

---

<sup>2</sup> « Code minier en RD Congo : les enjeux de la réforme », Ed resp : Timur Uluç, Commission Justice et Paix - Belgique/www.justicepaix.be

<sup>3</sup> « Code minier en RD Congo : les enjeux de la réforme », Ed resp : Timur Uluç, Commission Justice et Paix - Belgique/www.justicepaix.be

<sup>4</sup> « Code minier en RD Congo : les enjeux de la réforme », Ed resp : Timur Uluç, Commission Justice et Paix - Belgique/www.justicepaix.be

Et comme on devait s'y attendre, cette révision du Code minier a suscité les foudres des sociétés minières occidentales. Ces dernières ont commencé à courtiser le nouveau président congolais, Félix Tshisekedi, dès le début de son mandat, en vue d'une nouvelle révision au profit, bien entendu, de ces sociétés minières. Or, la révision du Code minier nécessite la majorité à l'Assemblée nationale. D'où, toutes les dérives desquelles l'actuel chef de l'Etat congolais est accusé. Il a par exemple été répandu l'idée qu'il aurait « acheté » des députés de l'ancienne majorité (FCC : Front commun pour le Congo de Joseph Kabila) afin de constituer « sa » majorité. Il aurait ensuite procédé à la nomination cavalière des juges à la Cour Constitutionnelle. L'extraversion de la politique politicienne du Congo-Kinshasa a une fois de plus des ramifications ou connections internationales qu'il est bon d'avoir à l'esprit pour analyser de manière éclairée les compromissions en tous genres qui se donnent à voir en RDC.

### **Félix Tshisekedi, accusé d'être 'un esprit faible'**

*« Quand Félix Tshisekedi est devenu président, la plupart des sociétés et multinationales minières étaient satisfaites de trouver en face d'elles un homme jugé faible ; elles espèrent qu'avec lui, il serait plus facile de négocier des contrats, des réductions d'impôts... »,* écrivait Alain Huart dans le journal belge *Le Soir* du 8 juillet 2020 *« Le pillage n'a jamais cessé »*.<sup>5</sup>

Pour rappel, la RD Congo a été agressée et envahie, à deux reprises, en 1996 et 1998, par les armées ougandaise et rwandaise. Depuis lors, les armées de ces deux pays (Ouganda et Rwanda) ont fait de l'Est du Congo leur terrain de chasse. Quand leurs armées n'y vont pas franco, les deux pays y instrumentalisent des rébellions fantoches et en profitent pour piller les ressources naturelles congolaises (or, coltan, cassitérite, diamant, bois, etc.) comme l'attestent les différents rapports des Nations- Unies<sup>6</sup>. Ces ressources sont ensuite vendues aux puissances étrangères ou commercialisées sur les marchés internationaux. La RD Congo est aussi pillée par les multinationales, majoritairement occidentales, avec la complicité de ses dirigeants.

Depuis une décennie, la diaspora congolaise, particulièrement celle de la Belgique, n'a jamais cessé de battre le pavé et de dénoncer le pillage des ressources naturelles de son pays par le Rwanda et l'Ouganda. Mais aussi par les multinationales occidentales et asiatiques (chinoises particulièrement) grâce à l'ancien Code minier, œuvre de la Banque mondiale et du FMI. Elle (la diaspora congolaise) n'a jamais cessé non plus d'émettre de virulentes critiques contre la gouvernance chaotique du pays et la complicité des dirigeants congolais dans ce pillage.

---

<sup>5</sup> Alain Huart, *« Le pillage n'a jamais cessé »*, *Le Soir*, 8 juillet 2020.

<sup>6</sup> Voir les différents rapports des Nations Unies et notamment le Rapport Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo, Août 2010, [https://www.ohchr.org/documents/countries/cd/drc\\_mapping\\_report\\_final\\_fr.pdf](https://www.ohchr.org/documents/countries/cd/drc_mapping_report_final_fr.pdf)

## **Félix Tshisekedi et Paul Kagame : un accord controversé sur l'exploitation conjointe de l'or congolais!**

Alors que depuis plus de deux décennies, les tensions sont très vives entre les deux pays, le 26 juin 2021, les Congolais ont été désagréablement surpris d'apprendre que leur chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, a signé « un accord de coopération et d'exploitation de l'or congolais » avec le Rwanda, pays agresseur du Congo. Il est dit dans ledit accord que « la Société aurifère du Kivu et du Maniema (Sakima SA) et une société rwandaise, Dither LTD, ont signé un protocole d'accord de coopération pour l'exploitation de l'or afin de priver les groupes armés des revenus issus de cette filière », annonce un communiqué de la présidence congolaise repris par l'hebdomadaire<sup>7</sup>.

Comme il fallait s'y attendre, et au vu de l'animosité qui caractérise désormais les rapports entre les deux peuples, cet accord incongru a fait couler beaucoup d'encre en RDC. Les protestations ont fusé de partout pour condamner la légèreté et l'irresponsabilité de l'acte posé par le président Félix Tshisekedi qui, naguère opposant, fustigeait les agressions et l'occupation ainsi que le pillage des ressources naturelles congolaises de l'Est du pays par l'armée rwandaise et les milices criminelles qu'elle y instrumentalise.

Quelle est la logique de la signature de cet accord quand le président congolais dénonce en même temps les contrats miniers « léonins » signés par son prédécesseur et qu'il s'apprêterait à résilier? Qu'apporte le Rwanda dans cet accord sur l'exploitation de l'or congolais ? Ces questions taraudent les esprits des Congolais sur le continent africain et en diaspora et ils exigent des réponses pertinentes des autorités du pays.

*« Réagissant à l'annonce faite lors des visites croisées entre les présidents Paul Kagame du Rwanda et Félix Antoine Tshisekedi de la République Démocratique du Congo (RDC) à Rubavu et à Goma, le samedi 26 juin 2021 dernier, faisant état d'un accord sur l'exploitation des mines d'or entre Sakima (entreprise publique de droit congolais) et l'entreprise DITHER LTD (entité rwandaise de droit privé), le Collectif 24 et l'ACAJ (Association Congolaise pour l'Accès à la Justice) exigent la publication par le gouvernement de cet accord conformément aux principes de droit d'accès à l'information », comme l'exige l'article 7 du Code minier congolais révisé, lit-on sur le site congolais « Actualité. CD »*

Cet article stipule en effet que « les contrats miniers, leurs annexes et avenants sont publiés au Journal officiel et sur le site web du ministère des mines endéans soixante jours de la date de leur signature ». En outre, l'exigence 2.4 de la norme ITIE (Initiative pour la transparence dans

---

<sup>7</sup> *Jeune Afrique* du 27 juin 2021

les industries extractives) dit : « Les pays mettant en œuvre l'ITIE sont tenus, à compter du 1er janvier 2021, de divulguer tous les contrats et licences qui sont octroyés, conclus ou modifiés. Les pays mettant en œuvre l'ITIE sont encouragés à divulguer publiquement tous les contrats et licences qui fixent les conditions d'exploitation du pétrole, du gaz et des minéraux ». (Actualité.CD)

## Conclusion

L'espoir suscité à l'accession au pouvoir de Félix Tshisekedi dit « mwana mboka ou fils du pays » (expression en usage pour signifier que – à contrario - Joseph Kabila serait un étranger) après les élections de décembre 2018 s'est dissipé jour après jour. Le nouveau pouvoir avait promis monts et merveilles aux Congolais laminés par une misère infâme depuis des décennies, mais peine à réaliser ses nombreuses promesses parfois farfelues telle celle de faire de la RD Congo, la nouvelle Allemagne. « Félix Tshisekedi est incapable de fixer un cap et des objectifs clairs. Il n'a pas de programme de gouvernement, il est aux ordres de ses maîtres occidentaux », s'irritent un certain nombre de Congolais. Même le pouvoir décrié de Joseph Kabila n'a jamais été aussi erratique, se plaignent « Les Combattants »<sup>8</sup> dont beaucoup se déclarent désormais des opposants au pouvoir de leur ancien compagnon de lutte.

Au procès de l'incompétence, du favoritisme, du népotisme qui lui est fait s'ajoute celui de son allégeance à ses parrains ou maîtres occidentaux, de qui il recevrait en permanence des directives de ce qu'il doit faire ou ne pas faire. Le Code minier révisé en 2018 par l'ancien pouvoir pour augmenter les taxes que le pays perçoit auprès des multinationales et entreprises minières étrangères serait sa cible pour satisfaire les convoitises de ses soutiens occidentaux. Il menacerait aussi de résilier certains contrats signés avec la Chine à la demande, dit-on toujours, de ses maîtres occidentaux. La joie des médias bourgeois occidentaux à l'annonce de la signature, le 26 juin 2021, de l'accord sur l'exploitation conjointe de l'or congolais avec le Rwanda est peut-être la preuve de cette honteuse allégeance aux intérêts étrangers, affirment la plupart des Congolais de la diaspora. La RD Congo est-elle encore, -l'a-t-elle déjà été ?-, un pays indépendant et souverain, déplorent la plupart des Congolais de la diaspora interrogés à Bruxelles.

Pour citer cet article : Justin M. Ndandu (Juillet 2021)  
«Les dessous de l'économie d'extraction en RD Congo et de son le parrainage occidental»,  
Analyse n° 6, Edt. Kwandika de Bamko-Cran asbl, Bruxelles.

---

<sup>8</sup> Militants congolais issus de la diaspora à travers le monde.